COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2023 18 H 30

Présents : Mesdames et Messieurs GAUTHIER Franck, Maire - GUERRY Jérôme, Adjoint - GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe - COUTON Philippe, Adjoint - CAILLET Nadia - BARAKA Lilian - GABORIT Delphine - DEVAUD Delphine - AUZANNE Frédéric - BRANGER Elodie - LIBAUD Antoine - TUPINON Claire.

Procurations : Mme PAVAGEAU Anne à Mme GARNIER-BREMAUD Stéphanie, Adjointe
M. RIMBAUD David à M. COUTON Philippe, Adjoint
Mme CHIRON Hélène, Adjointe à M. GUERRY Jérôme, Adjoint
M. BARON Mathieu, Adjoint à M. GAUTHIER Franck, Maire

Absents excusés : M. TUPINON Benoît et Mme BOUHINEAU Emeline

Secrétaire de séance : Mme BRANGER Elodie

2023-26 : Versement d'une subvention à l'association « Le Beau Repaire » concernant le lancement de la gestion d'un Bar associatif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fermeture du Bar des Sports depuis plusieurs mois, suite à liquidation judiciaire, et le rachat par la commune du fonds de commerce ainsi que de la Licence 4.

Il présente le projet de Bar Associatif porté par une équipe de bénévoles qui permettra de rouvrir cet établissement le week-end, jusqu'à la construction du nouveau Bar et la sélection d'un gérant. Une association « Le Beau Repaire » a été créée pour gérer ce Bar Associatif et une subvention de démarrage est nécessaire ; laquelle devrait être reversée à la commune à la clôture de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association « Le Beau Repaire » une subvention de démarrage de 8 700 €.

2023-27 : Reprise du solde de l'association « Foyer Rural » suite à sa clôture

Suite à la reprise de la gestion des locations du Foyer Rural par la commune, et à la dissolution de l'association « Foyer Rural », le Conseil d'Administration a souhaité verser le solde de 11 597 € à la commune, sous réserve que cette somme soit utilisée pour le Foyer Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'encaisser le solde de 11 597 € et s'engage à ce que cette somme soit utilisée en faveur du Foyer Rural.

2023-28 : Convention définissant les modalités de la prestation « Paie d'urgence » assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un accompagnement à la prise de poste est confié au Centre de Gestion de la FPT de la Vendée au 1er mai 2023. A cet effet, une convention est signée afin de définir les prestations offertes par le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT de la Vendée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de la prestation PAIE D'URGENCE,
- **PRECISE** que le règlement de cette prestation sera assuré régulièrement comme indiqué dans l'article 5 de la convention.

2023-29 : Revitalisation, restauration et renaturation du Centre-Bourg : demande de subvention au titre du Fonds Vert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet structurant principal de ce mandat, concernant la revitalisation et la restructuration du Cœur de Bourg, et notamment sa première phase consistant au réaménagement et à la sécurisation de la place St Laurent et à la requalification de l'Ilot destiné à recevoir un commerce de proximité (bar, tabac, restauration rapide, ….) et à créer des espaces de convivialité (halles).

Il fait part au Conseil Municipalité de la possibilité de solliciter deux aides au titre de l'aide de l'Etat dénommée « Fonds Vert » dans le cadre des axes suivants :

- **Renaturation des villes et des villages** prenant en compte les dépenses liées à la renaturation et désimperméabilisation des sols (parkings bitumés transformés en jardinet), la plantation d'arbres, …

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics** ciblant la rénovation lourde de l'Ilot destiné à recevoir un commerce de proximité et notamment :

- Des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...) ;
- Des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement. Ces travaux pourront notamment cibler : l'isolation des murs, l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture, le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les interfaces associées. ;
- Des opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement de l'opération :

	Dépenses HT Programme global	Dépenses HT Dépenses éligibles	Recettes Progtramme global	Recettes Dépenses éligibles		Axe 1 D	Axe 1 R	Axe 2D	Axe 2 R
Axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	721 138,00 €	721 138,00 €	360 569,00 €	360 569,00 €	50% de 721 138 €HT	721 138,00 €	360 569,00 €		
Maîtrise d'œuvre réhabilitation lourde Ilôt ancien	52 400,00 €	52 400,00 €				52 400,00 €			
Missions SPS, diagnostic, CT de la requalification de l'Ilot	13 168,00 €	13 168,00 €				13 168,00 €			
Réhabilitation lourde Ilôt ancien en commerce (APD2)	655 570,00 €	655 570,00 €				655 570,00 €			
comprenant réhabilitation lourde bâti ancien, désamiantage, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, ravalement et étanchéité du bâti.									
Travaux lourd d'isolation du bâti, remplacement des menuiseries extérieures, ventilation double flux, chauffage géothermie, éclairage led...									
Axe 2 - renaturation des sols et espaces urbains									
VRD Paysagiste - Aménagement Cœur de Bourg	636 971,01 €	117 000,00 €	58 500,00 €	58 500,00 €	50% de 117 000 €HT			117 000,00 €	58 500,00 €
Maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Cœur de Bourg	36 800,00 €	36 800,00 €						36 800,00 €	
Renaturation - paysage	80 200,00 €	80 200,00 €						80 200,00 €	
Voirie, trottoirs	262 397,80 €								
Place, placette, parvis	257 573,21 €								
Total subvention Fonds vert sollicitée			419 069,00 €	419 069,00 €	50% de 838 138€HT				
Subvention Départementale sollicitée			105 000,00 €		sur le programme global				
soit pour l'axe 1				55 753,62 €			55 753,62 €		
soit pour l'axe 2				9 045,67 €					9 045,67 €
DETR 2023 notifiée			300 000,00 €		sur le programme global				
soit pour l'axe 1				159 296,05 €			159 296,05 €		
soit pour l'axe 2				25 844,76 €					25 844,76 €
Autofinancement ou emprunt			534 040,01 €						
soit pour l'axe 1				145 519,33 €			145 519,33 €		
soit pour l'axe 2				23 609,58 €					23 609,58 €
TOTAL	1 358 109,01 €	838 138,00 €	1 358 109,01 €	838 138,00 €		721 138,00 €	721 138,00 €	117 000,00 €	117 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette opération, son plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter ces 2 subventions au titre du Fonds Vert, à savoir :

Renaturation des villes et des villages : 58 500 €

Rénovation énergétique des bâtiments publics : 360 569 €

2023-30 : Proposition SyDEV : éclairage public du lotissement « La Clé des Chants 3 »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation du SyDEV du 16 juin 2023 concernant l'éclairage public du lotissement communal "La Clé des Chants 3". Cette estimation comprend la pose de neuf candélabres.

Le cout des travaux s'élève à 24 003 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze voix pour et 1 abstention, accepte la proposition du SyDEV et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire,
Franck Gauthier

MAIRIE DE BEAUREPAIRE R.F. 85500 (Vendée)